

Annabelle GENNOT-CAILLE

Notaire

21b rue de PARIS

35500 VITRE

LISTE TYPE DES PIECES A FOURNIR

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

VENTE DE PARTICULIER A PARTICULIER

En cas de vente par agence, les pièces devront être adressées par l'agence

En cas de difficulté pour retrouver l'un des documents,

veuillez appeler au 02.23.55.99.34

Documents à adresser par MAIL / COURRIER ou remettre en RDV

- Votre titre de propriété (acte de vente et ses annexes) ou justificatif de votre droit de propriété ;
- Copie du livret de famille + contrat de mariage et ou convention de PACS
- Indication de vos professions, adresse postale et mail personnel, téléphone
- L'original du RIB du compte sur lequel vous souhaitez que soit viré le prix de vente, ce RIB doit être DATE et SIGNE au verso
- S'il reste un ou des crédits en cours à rembourser, merci d'adresser la copie du contrat de prêt avec tableau d'amortissement (si prêt renégocié : dernier contrat et dernier tableau)
- Si la copropriété ou la maison a moins de dix ans, la copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement des travaux, l'attestation de non contestation à la conformité et le PV de réception des locaux SAUF si ces documents sont annexés à votre titre de propriété;
- S'il en a été souscrite une, le contrat d'assurance dommage-ouvrage et la quittance de prime SAUF si ces documents sont annexés à votre titre de propriété;
- Une copie de votre dernier avis de taxe foncière ;
- Une copie de votre carte d'identité (recto/verso) et celle de votre épouse/conjointe ;
- une copie du contrat de mariage si vous en avez conclu un ou de la convention de PACS ;
- Merci d'indiquer si la copropriété ou la maison est reliée au gaz de ville ainsi qu'à l'assainissement collectif ;
- Les coordonnées de l'acquéreur.
- COPROPRIETE / LOTISSEMENT :

- Le règlement de copropriété et état descriptif de l'immeuble ET ses éventuels modificatifs;

- Le cahier des charges du lotissement le cas échéant ;

Annabelle GENNOT-CAILLE

Notaire

21b rue de PARIS

35500 VITRE

LISTE TYPE DES PIECES A FOURNIR

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

VENTE DE PARTICULIER A PARTICULIER

En cas de vente par agence, les pièces devront être adressées par l'agence

En cas de difficulté pour retrouver l'un des documents,

veuillez appeler au 02.23.55.99.34

Documents à adresser par MAIL / COURRIER ou remettre en RDV

- La copie des trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale de la copropriété ;
- Le montant prévisionnel des charges courantes du budget prévisionnel et des charges hors budget prévisionnel (dernier appel de charges de copropriété);

- Le carnet d'entretien de l'immeuble ;
- Les coordonnées du syndic de copropriété auquel il conviendra de demander un PRE ETAT DATE qu'il sera obligatoire d'annexer à l'avant contrat (notez que cette demande peut faire l'objet d'une facturation de la part du syndic);

Merci également de nous apporter les précisions suivantes :

- Ce bien constitue-t-il votre résidence principale ?
- A quelle date approximative souhaitez-vous que la vente définitive intervienne ?
- Avez-vous convenu avec votre acquéreur du versement d'un dépôt de garantie ?
- Y a-t-il un locataire en place, dans ce cas merci d'adresser la copie du bail ?
- Des travaux ont-ils été réalisés il y a moins de 10 ans ?
- Merci de les décrire et d'adresser les factures correspondantes

- Si un locataire a quitté les lieux il conviendra de me faire parvenir la copie du congé annonçant son départ.

Diagnostics :

Merci de prendre contact avec l'office pour étudier au cas par cas les diagnostics obligatoires concernant la vente de votre bien